Démarche : Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable

à la dérogation à la protection des espèces et à la réglementation PAC

Organisme : Service économie et politique agricoles

### Identité du demandeur

Email	
Civilité	
Nom	
Prénom	

#### **Formulaire**

ATTENTION: ce formulaire ne traite que des volets espèces protégées et PAC.

La haie, alignement végétal de largeur et de hauteur variables, et le bosquet, zone boisée isolée non linéaire d'une surface maximale de 4 ha, sont tous deux composés d'arbustes, d'arbres et/ou d'autres espèces végétales. Ils ont un rôle favorable pour la biodiversité, comme les mares et les murgets, reconnu par la Politique agricole commune et par le Code de l'environnement lorsqu'ils correspondent à un habitat avéré d'espèces protégées. Les pratiques sur les haies et/ou bosquets (entretien, déplacement, suppression) sont encadrées par les articles D. 615-45 et D. 615-50-1 du Code rural, l'arrêté ministériel du 14 mars 2023 relatif aux bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE), les articles L.411-1, L.411-2, R.411-1 et suivants du Code de l'environnement.

Afin de satisfaire à ces différentes réglementations, il est nécessaire de déposer une demande aux services de l'État. Vous êtes ainsi invité à déclarer dans le formulaire suivant, les interventions que vous prévoyez d'exécuter sur les haies et/ou bosquets afin de permettre à l'administration de déterminer dans quelles conditions ces travaux pourront être effectués.

Pour des informations complémentaires, vous pouvez consulter la plaquette sur l'entretien des haies et bosquets : https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-

durable.gouv.fr/IMG/pdf/plaquette\_haies\_bosquets\_regionale\_web\_cle5d7eff.pdf

Pour cette démarche, vous devez vous munir des pièces suivantes :

- références cadastrales des parcelles,
- plan de localisation (format jpeg, png, pdf),
- photographies des haies et bosquets, objets des travaux (format jpeg, png, pdf).

#### Identité du demandeur

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dé	érogation à la prot
Forme juridique	
La demande est-elle liée à un îlot déclaré à la PAC ? Si besoin, contacter le service en charge des déclarations PAC pour s'en assurer.	
Cochez la mention applicable  Oui	
Non	
Numéro PACAGE Pour les exploitants agricoles, indiquez votre numéro PACAGE.	
Numéro(s) d'îlot(s) PAC	٦
	J
Civilité  Mme	
Nom Nom du demandeur (personne physique) ou du représentant légal (personne morale).	_
<b>Prénom</b> Prénom du demandeur (personne physique) ou du représentant légal (personne morale).	
	]
Adresse postale Adresse du siège du demandeur.	
Email E-mail du demandeur.	_
	]
<b>Téléphone</b> Téléphone du demandeur.	
	7

## Type d'intervention envisagée

Le dépôt d'un dossier de demande d'intervention n'implique pas la délivrance certaine d'une autorisation. Si les interventions ne sont pas compatibles avec la préservation des espèces protégées ou si elles contreviennent à la réglementation PAC, un courrier de refus vous sera notifié.

# Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la prot Catégories d'interventions Catégories des interventions envisagées (plusieurs réponses possibles). Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Entretien (taille qui ne modifie pas la structure globale et profonde de la haie ou du bosquet) Coupe sélective à l'intérieur d'une haie ou bosquet Coupe sévère réduisant fortement les dimensions de la haie ou bosquet Coupe à blanc (la haie ou bosquet sera ensuite libre de repousser au même endroit) Arrachage (une mesure de replantation pourra être prescrite) Déplacement (arrachage + replantation à un autre endroit) ☐ Autre Catégorie d'intervention : coupe sévère Si la catégorie "coupe sévère réduisant fortement les dimensions de la haie ou bosquet" est sélectionnée, préciser les dimensions finales souhaitées (largeur et/ou hauteur) de la haie ou du bosquet. Catégorie d'intervention : arrachage Si la catégorie "arrachage" est sélectionnée, préciser les replantations envisagées (plans à joindre dans la partie 4 du formulaire). Catégorie d'intervention : autre Si la catégorie "autre" est sélectionnée, préciser la nature des interventions. Objectif des interventions envisagées Objectifs des interventions Objectifs des interventions envisagées (plusieurs réponses possibles). Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles Limiter l'expansion de la haie (ou bosquet) Création d'un accès Permettre le passage des engins agricoles Exploitation du bois Régénération des parcelles (terrain laissé en friche) Travaux sur clôture (ne concerne que les clôtures prises dans une haie ou à côté) Travaux de sécurisation (attention une DICT peut être nécessaire) Agrandissement de bâtiment

Agrandissement de parcelle

Autre

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la pro Autre objectif d'intervention Si l'objectif sélectionné est "autre", préciser.
311 Objectii selectionine est autre , preciser.
Précisions éventuelles sur l'objectif des interventions
Les interventions ont-elles un caractère d'urgence ?  Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Oui : fournir des justificatifs (photos, rapport d'expert)
□ Non
Pièces justifiant l'urgence des interventions Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatifs
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatifs
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Justificatifs
Précisions éventuelles sur l'urgence des interventions
Devenir des rémanents (restes de coupe) ; plusieurs réponses possibles  Attention : le brûlage peut être interdit par une réglementation locale . Il est recommandé une valorisation des rémanents.
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Enlèvement (préciser le devenir des rémanents)
Laissé en l'état
☐ Broyage sur place
☐ Valorisation : bois énergie
☐ Valorisation : bois litière
Brûlage sur place (sous conditions)
☐ Autre
Devenir des rémanents : enlèvement Si "enlèvement" est sélectionné, préciser ce que vont devenir ces rémanents après l'enlèvement.

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la Autre devenir des rémanents	dérogation à la pr
Si "autre" est sélectionné, préciser.	
Localisation des interventions	
Communes Commune	
	$\neg$
Commune	
Commune	
Références cadastrales Les références cadastrales des parcelles concernées par la demande sont à indiquer ici. Elles peuvent être récupérées sur :	
http://cadastre.gouv.fr	
ndiquez les références cadastrales sous la forme : Section Parcelle si plusieurs parcelles sont concernées, séparez les avec des tirets	
xemple : A 152 - AB 130 si plusieurs communes sont concernées, préciser la commune entre parenthèses xemple : A 152 (Besançon) - AB 130 (Pirey) - AB 131(Pirey).	
Cartographie Possibilité de sélectionner les parcelles cadastrales et de dessiner l'emprise des interventions	
Plan de localisation Pièce justificative à joindre en complément du dossier Plan de localisation	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Plan de localisation	
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Plan de localisation	
e demandeur est propriétaire des parcelles concernées	
☐ xploitant est informé des interventions envisagées	
Exploitant n'est pas informé des interventions envisagées	
□ non	

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la pro
Le propriétaire a donné son accord pour les interventions (joindre attestation sur l'honneur)
Le propriétaire n'a pas donné son accord
Coordonnées du propriétaire des parcelles Si le demandeur n'est pas le propriétaire, préciser ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Attestation sur l'honneur d'accord du propriétaire
Si le demandeur n'est pas le propriétaire, il doit fournir soit une attestation sur l'honneur qu'il a l'accord du propriétaire, soit un courrier du propriétaire donnant cet accord.
Coordonnées de l'exploitant des parcelles Si le demandeur n'est pas l'exploitant, préciser ses coordonnées (Nom, Prénom, Adresse).
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Attestation sur l'honneur d'information de l'exploitant
Si le demandeur n'est pas l'exploitant, il doit fournir soit une attestation sur l'honneur qu'il a informé l'exploitant des interventions envisagées, soit un courrier de l'exploitant attestant de cette information.
Linéaires et surfaces impactées
Linéaire de haies impactées par les interventions Préciser la longueur en mètre (indiquer 0 si les interventions portent uniquement sur des bosquets).
Surface de bosquet impacté par les interventions Préciser la surface en mètre carré pour chacun des bosquets (indiquer 0 si les interventions portent uniquement sur des haies). Exemple : 30m²; 600m²; 2000m².
Nature de la haie ou du bosquet
Nature de la haie ou du bosquet Plusieurs réponses possibles.
Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles  Boisé (présence d'une majorité d'arbres dans la haie ou le bosquet)
Arbustif (présence d'une majorité d'arbustes dans la haie ou le bosquet)
Bas (taille à hauteur de piquets)
Haie de bord de cours d'eau (une déclaration Loi sur l'eau peut s'avérer nécessaire => contacter le service police de l'eau de la DDT de votre département)
Photographies Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Déclaration d'interventions sur les haies et bosquets - examen préalable à la dérogation à la prot
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Photographies
Pièce justificative à joindre en complément du dossier  Photographies
Date envisagée pour les interventions
Date de début des interventions
Date de fin des interventions
Engagement
Engagement J'atteste sur l'honneur : - l'exactitude des renseignements fournis dans cette demande et les pièces jointes, - détenir les droits d'engager la structure que je représente, le cas échéant, - avoir pris connaissance des conditions relatives au traitement de mes données
Je m'engage : - à prendre connaissance et à respecter les prescriptions de non-soumission à dérogation à la protection des espèces , le cas échéant, - à informer la DDT du département concerné, de toute modification du périmètre des interventions envisagées, - à m'assurer de l'obtention d'autres accords ou autorisations éventuellement nécessaires pour la réalisation des interventions (ex: Natura 2000, défrichement, arrêtés de protection de biotope, espaces classés boisés, directive nitrate).
Cochez la mention applicable  Oui
□ Non
Informations

#### Suites données à votre demande

Une fois que vous aurez déposé votre demande (cliquer sur le bouton "déposer le dossier"), le formulaire sera transmis automatiquement aux services instructeurs. Vous recevrez alors une attestation de dépôt.

ATTENTION : l'attestation de dépôt ne vaut pas autorisation.

La demande reste modifiable par le demandeur jusqu'à ce qu'un instructeur prenne en charge le dossier. Un courriel est envoyé automatiquement au demandeur pour l'en informer.

L'instructeur pourra demander des compléments s'il le juge nécessaire.

L'Administration dispose d'un délai de 4 mois pour instruire la demande.